

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 24-2026**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

Chemins de la Plage et des Bains, partie est Renouvellement des infrastructures souterraines

Crédit demandé CHF 1'180'000.00 TTC

Responsabilité du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. S. Fague, Conseiller municipal

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Objectifs et déclencheurs du projet.....	3
3. Périmètre d'intervention et limite du projet	3
4. Renouvellement des infrastructures souterraines	4
4.1. Réseau d'évacuation des eaux	6
4.1.1. Modifications sur le réseau d'évacuation des eaux – exploitant Pully.....	6
4.1.2. Coût des travaux du réseau d'évacuation des eaux – exploitant Pully	6
4.1.3. Modifications sur le réseau d'évacuation des eaux – exploitant AGEEL.....	7
4.2. Réseau d'eau potable	8
4.2.1. Modification sur le réseau d'eau potable	8
4.2.2. Coût des travaux du réseau d'eau potable	8
4.3. Réseau d'électricité basse tension	8
4.3.1. Modification sur le réseau d'électricité basse tension	8
4.3.2. Coût des travaux du réseau d'électricité basse tension.....	9
4.4. Réseaux tiers	9
5. Procédures d'enquête et demande d'approbation de travaux	9
6. Poursuite du projet et planification intentionnelle des travaux.....	10
7. Demande de crédit et de financement	10
7.1. Résumé des coûts	10
7.2. Prestations du personnel communal	11
7.3. Subvention	11
8. Conséquences financières	11
8.1. Incidences sur le personnel.....	11
8.2. Charges d'exploitation.....	11
8.3. Charges d'amortissement	11
8.4. Charges d'intérêts	12
8.5. Revenus supplémentaires	12
8.6. Incidences sur le budget de fonctionnement	12
9. Développement durable.....	12
9.1. Dimension économique.....	12
9.2. Dimension environnementale	13
9.3. Dimension sociale	13
10. Communication	13
11. Conclusions.....	14

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de **CHF 1'180'000.00 TTC** afin de financer des travaux de renouvellement des infrastructures souterraines aux chemins de la Plage et des Bains, partie est. Il s'agit principalement de redimensionner et de compléter le réseau séparatif d'évacuation des eaux usées (ci-après EU) et des eaux claires (ci-après EC), d'effectuer une rénovation complète du réseau d'eau potable ainsi que de déplacer et de renforcer le réseau d'électricité basse tension.

2. Objectifs et déclencheurs du projet

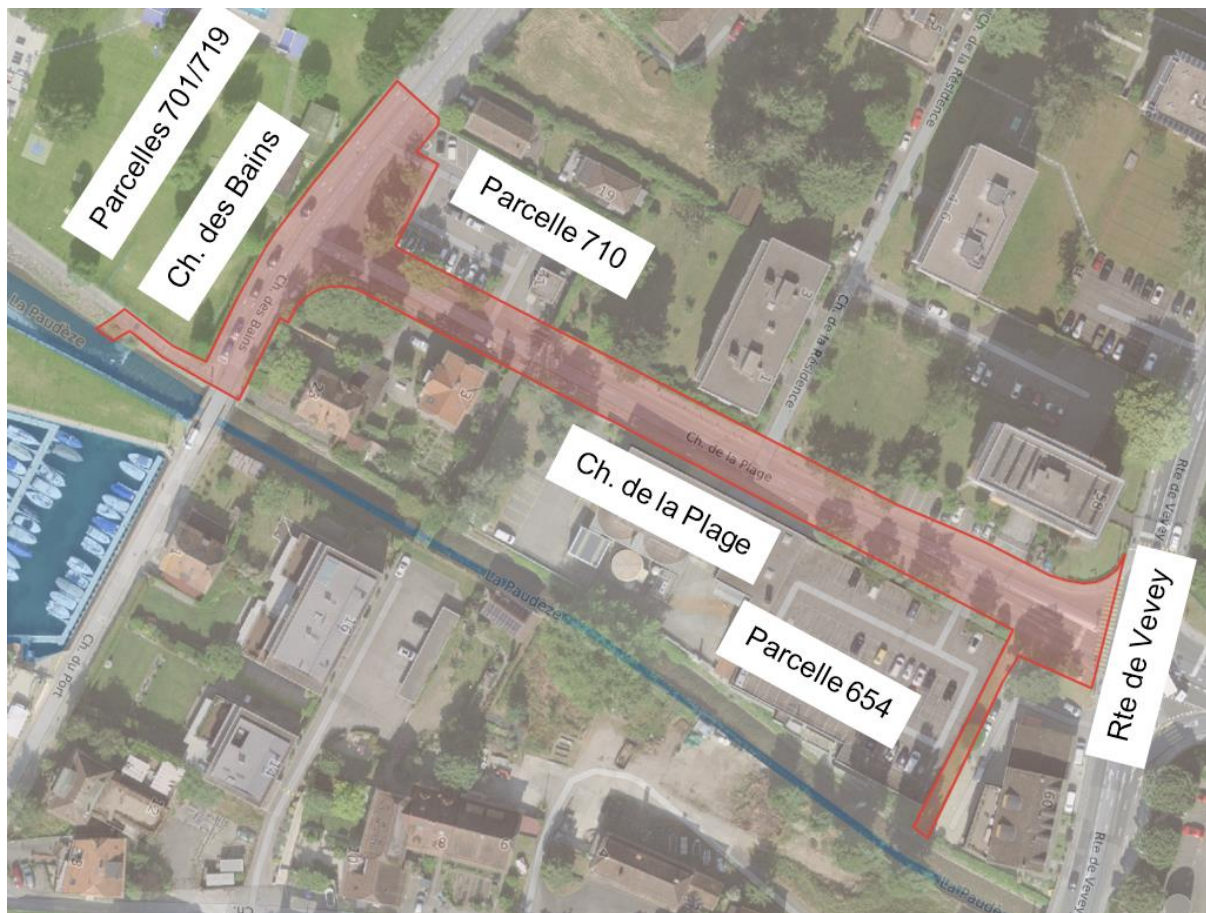
Initié en juin 2025, ce projet à caractère exclusivement « réseaux » tire son origine de la nécessité d'équiper le ch. de la Plage d'une nouvelle conduite de rejet au lac des eaux traitées de la future station d'épuration (ci-après STEP). Cette conduite fait l'objet d'un projet dédié et sa construction sera financée par l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (ci-après AGEEL). Il s'agit dès lors, par synergie, de renforcer et de moderniser l'ensemble des infrastructures souterraines équipant ce secteur. L'utilisation et la gestion du sous-sol sont également un autre objectif majeur de ce projet afin d'y réserver les gabarits d'espaces suffisants pour accueillir, à l'avenir (soit après la mise en service de la STEP), les doubles conduites du chauffage à distance (ci-après CAD) ainsi que d'autres aménagements de nature paysagère.

Inscrit au plan des investissements 2025-2029, la planification de ce projet prévoit un démarrage des travaux au premier trimestre 2027, sous réserve de l'obtention des crédits de réalisation.

Bien qu'absents de ce projet, les aménagements en surface et la réfection de la structure routière ne sont pas oubliés pour autant. Les nombreux chantiers à venir ces prochaines années dans ce secteur des Rives du lac (centrale de production de chaleur du CAD, piscine, STEP, sous-station électrique, etc.) risquent de détériorer la chaussée. Pour cette raison, il a été décidé de maintenir l'infrastructure actuelle jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation de la STEP, dont la mise en service est prévue à l'horizon 2032. D'ici là, une image directrice des aménagements de ce périmètre sera développée en collaboration avec la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) et la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS), dans ce secteur à forts enjeux. Cette image déterminera le programme et l'ampleur des adaptations que la Municipalité souhaitera réaliser en surface, le jour où le CAD sera déployé dans le secteur, et la route réfectionnée.

3. Périmètre d'intervention et limite du projet

Le projet se concentre principalement sur le ch. de la Plage et la partie est du ch. des Bains, depuis l'accès au parking de la station de pompage (ci-après STAP) jusqu'à la limite communale avec Paudex. Les parcelles privées/communales n^{os} 654 (STEP), 710 (STAP) et 701/719 (piscine) sont localement concernées.

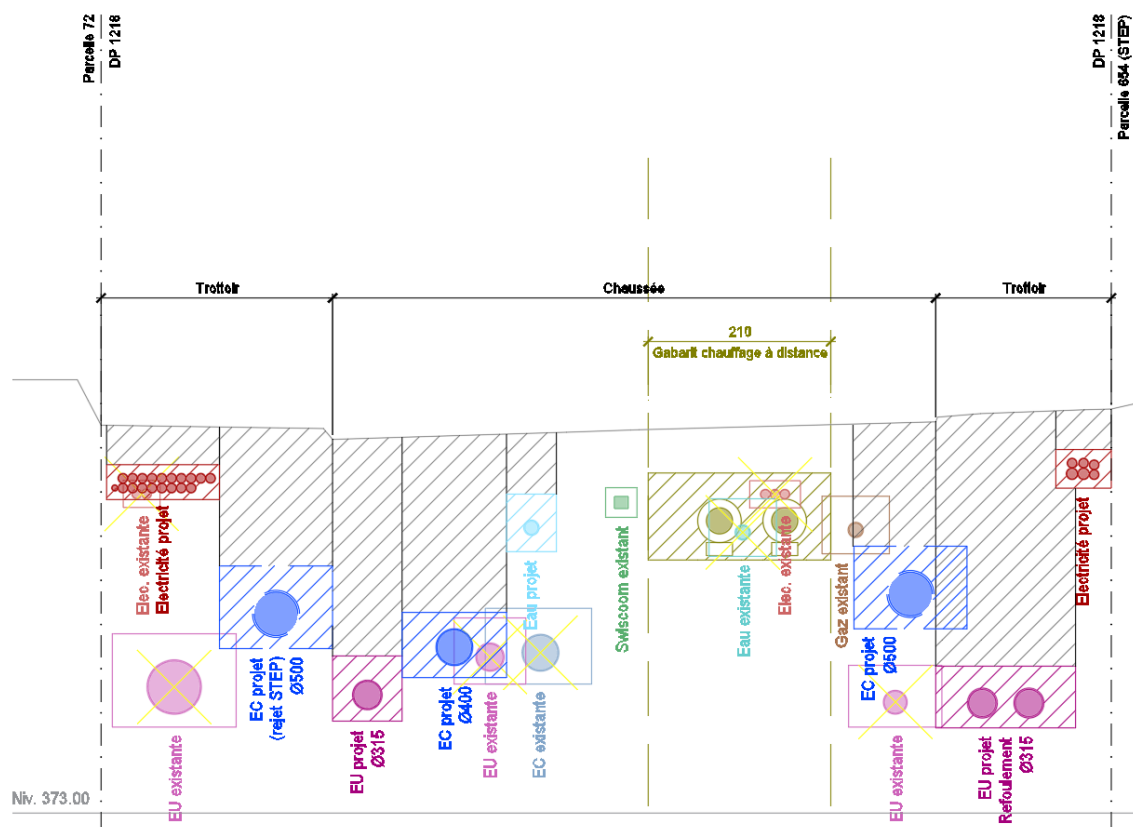


Périmètre du projet (source : sigip.ch)

4. Renouvellement des infrastructures souterraines

Si aucun changement n'est prévu en surface dans le cadre de ce projet, le sous-sol sera quant à lui quasiment entièrement renouvelé et modernisé. De manière générale, les trottoirs se verront équipés de nappes de tubes pour l'électricité basse et moyenne tension. Celui du côté ouest sera également utilisé par la nouvelle conduite de rejet au lac, et celui du côté est par les deux conduites d'eaux usées sous pression provenant de la STAP.

La voie de circulation descendante sera principalement affectée à la mise en séparatif des eaux claires et usées ainsi qu'au renouvellement des conduites d'eau potable et de gaz. La voie de circulation montante sera quant à elle principalement réservée pour garantir le gabarit de fouille suffisant au développement du CAD, prévu à un horizon de réalisation ultérieur à ce projet. Le renouvellement d'un collecteur d'eaux usées jusqu'en entrée de la STEP et l'ajout d'un second collecteur d'eaux claires en sortie de cette dernière viendront également occuper ce côté de la chaussée.



Profil en travers situé au milieu du ch. de la Plage (secteur sans arborisation)



Illustration des possibilités de plantation sur le ch. de la Plage à l'horizon de la fin des travaux de la STEP (source : rapport 47 OAT STEP)

4.1. Réseau d'évacuation des eaux

Les équipements d'évacuation des eaux à construire et à renouveler dans le cadre de ce projet appartiennent pour une partie à la Ville de Pully (cf. chap. 4.1.1) et pour une autre à l'AGEEL (cf. chap. 4.1.3). Seule la part de financement revenant à la Ville de Pully est incluse dans la présente demande de crédit. Les modifications prévues sur les équipements appartenant à l'AGEEL sont mentionnées ici à titre d'information uniquement. Ces coûts seront financés par l'AGEEL au moyen d'une demande de crédit qui sera présentée au Conseil intercommunal de l'association d'ici la fin 2026, dans un préavis qui est coordonné avec le présent préavis.

4.1.1. Modifications sur le réseau d'évacuation des eaux – exploitant Pully

Construit en 1970, ce tronçon, déjà en système séparatif, est dans un état structurel jugé moyen. La réalisation de la conduite de rejet à proximité fait courir un risque important de fragiliser encore plus ces canalisations en ciment. Les remplacer permet de mieux les repositionner dans le souterrain en groupant dans la même fouille les trois canalisations (EU, EC et conduite de rejet) et en homogénéisant le PVC (polychlorure de vinyle) comme matériau. Le nombre de chambres de visite sera également augmenté afin de faciliter l'entretien en phase d'exploitation. Ces travaux sont aussi l'opportunité de prolonger le tracé de la conduite EU jusqu'au carrefour avec la rte de Vevey.

Réseau existant	Réseau projeté
Ch. de la Plage - Collecteur EC en ciment Ø 400 - Collecteur EU en ciment Ø 300 - Chambre de visite EU - Branchement secondaire EC Ø 150 / EU Ø 250 (matériau inconnu)	Ch. de la Plage - Collecteur EC en PVC Ø 400 - Quatre chambres de visite EC - Collecteur EU en PVC Ø 315 - Quatre chambres de visite EU - Deux branchements secondaires EC/EU en PVC Ø 200
Ch. des Bains, partie est - Collecteur EC en PVC Ø 500 - Chambre de visite EC - Collecteur EU en ciment Ø 500	Ch. des Bains, partie est - Collecteur EC en PVC Ø 900 - Chambre de visite EC

4.1.2. Coût des travaux du réseau d'évacuation des eaux – exploitant Pully

Travaux de génie civil	CHF	455'000.00
Fourniture de matériel (couvercles de chambre, marquages)	CHF	13'000.00
Contrôle de la qualité d'exécution (curage, inspection caméra, essais d'étanchéité)	CHF	11'000.00
Mandataire (géotechnicien)	CHF	10'000.00
Sous-total	CHF	489'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	49'000.00
Total HT	CHF	538'000.00
TVA 8.1 %	CHF	44'000.00
Total général réseau d'évacuation des eaux (TTC)	CHF	582'000.00

4.1.3. Modifications sur le réseau d'évacuation des eaux – exploitant AGEEL

Certains collecteurs et ouvrages du ch. de la Plage et du ch. des Bains ont un caractère intercommunal, puisqu'ils transportent des eaux en provenance de Pully, mais aussi de Paudex et de Belmont-sur-Lausanne. Ces ouvrages sont désormais propriété de l'AGEEL et financés par l'association. Tout comme le réseau exploité par la Ville de Pully, ce réseau de canalisations date de la même période de construction, soit entre 1968 et 1973. L'état structurel est également jugé moyen pour les conduites situées au nord de la STEP, qui fonctionnent en écoulement gravitaire des eaux. Pour les deux conduites provenant de la STAP et fonctionnant sous pression, l'état de dégradation est plus avancé, notamment pour celle ayant la plus grosse section, qui est jugée critique.

La modernisation du réseau permettra de le redimensionner en tenant compte des dernières normes en vigueur et d'homogénéiser le PVC comme matériau - hormis pour les deux conduites sous pression qui seront en PE (polyéthylène). Enfin, les travaux incluent le redimensionnement et la réfection complète de l'ouvrage de régulation du débit d'entrée de la STEP (déversoir d'orage et chambre de débitmètre) et du piège à pierres mutualisé tant pour la STEP que pour la STAP, deux prérequis importants au démarrage des travaux de réhabilitation de la STEP.

Les travaux, qui seront financés par l'AGEEL par voie de préavis coordonné, soumis au Conseil intercommunal en décembre prochain, se montent à un total estimé à ce jour à un peu plus de CHF 6'000'000.00 TTC. Ce montant comprend l'ensemble des éléments décrits au présent chapitre (partie en écoulement libre) ainsi que les travaux nécessaires à la conduite de rejet au lac réalisés par un forage dirigé et la construction d'une chambre de mise en charge située au sud du parking de la STAP (partie en pression).

Réseau existant	Réseau projeté
Ch. de la Plage - Collecteur EM (eaux mélangées) en ciment Ø 1000 - Deux collecteurs EM en ciment Ø 900 - Deux collecteurs EM en ciment Ø 700 - Collecteur EM en ciment Ø 400 - Collecteurs EU en PVC Ø 600 et 250 sous pression provenant de la STAP - Deux ouvrages de déversoir d'orage (exutoire à la Paudèze) - Deux chambres de visite EM - Deux chambres de visite EU - Deux exutoires à la Paudèze Ch. des Bains, partie est - Collecteur EC en PVC Ø 500 - Collecteur EC en ciment Ø 500 - Chambre de visite EC - Exutoire à la Paudèze	Ch. de la Plage - Deux collecteurs EU en PVC Ø 900 - Collecteur EC en PVC Ø 800 - Collecteur EU en PVC Ø 500 - Deux collecteurs EU en PE Ø 315 sous pression provenant de la STAP - Collecteur EC en PVC Ø 500, rejet des eaux traitées de la STEP au lac - Cinq chambres de visite EC - Chambre de visite EU - Ouvrage de déversoir d'orage (exutoire à la Paudèze) - Chambre de débitmètre EU - Ouvrage de piège à pierres - Exutoire à la Paudèze Ch. des Bains, partie est - Collecteur EC en PVC Ø 900 - Deux chambres de visite EC - Exutoire à la Paudèze

4.2. Réseau d'eau potable

4.2.1. Modification sur le réseau d'eau potable

La conduite principale de distribution d'eau potable, en fonte ductile, est vétuste et en très mauvais état. A ce jour, pas moins de sept fuites ont été répertoriées dans le secteur au cours des dernières années. Son remplacement est également l'occasion de la repositionner sous la voie de circulation descendante, afin de libérer et de préserver la voie de circulation montante pour l'installation future des doubles conduites du CAD.

Réseau existant	Réseau projeté
Ch. de la Plage - Conduite principale en fonte ductile de diamètre nominal (ci-après DN) 150 mm de 1969 - Conduite principale en fonte ductile DN 150 mm de 1970 - Quatre branchements secondaires - Deux branchements à des bornes hydrantes (pour la défense incendie)	Ch. de la Plage - Conduite principale en fonte ductile DN 150 mm - Quatre branchements secondaires - Deux branchements à des bornes hydrantes
Ch. des Bains, partie est - Conduite principale en fonte ductile DN 150 mm de 1975 - Branchement à une borne hydrante située à proximité de la limite communale	Ch. des Bains, partie est - Conduite principale en fonte ductile DN 150 mm - Branchement à une borne hydrante déplacée à proximité du carrefour avec le ch. de la Plage

4.2.2. Coût des travaux du réseau d'eau potable

Travaux de génie civil	CHF	218'000.00
Fourniture de matériel (appareillages pour by-pass et conduites)	CHF	75'000.00
Contrôle de la qualité d'exécution (prise d'échantillons, analyse au laboratoire)	CHF	1'000.00
Sous-total	CHF	294'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	30'000.00
Total HT	CHF	324'000.00
TVA 8.1 %	CHF	26'000.00
Total général réseau d'eau potable (TTC)	CHF	350'000.00

4.3. Réseau d'électricité basse tension

4.3.1. Modification sur le réseau d'électricité basse tension

Une partie du réseau de distribution du quartier est aujourd'hui obsolète (anciens câbles en plomb). Les armoires de distribution nécessitent également une rénovation complète. Au même titre que pour la conduite d'eau potable, cette modernisation du réseau est l'occasion de sortir la nappe de tubes de la voie de circulation montante pour l'installation future des doubles conduites du CAD, et de la disposer sous les deux trottoirs qui bordent le ch. de la Plage.

Il s'agit en outre d'équiper le souterrain pour les futurs besoins en tubes électriques en vue du déplacement de la sous-station électrique « Paudèze-STEP », actuellement située dans le bâtiment de la STEP. En effet, la première étape des travaux de réhabilitation de la STEP prévoit la mise hors service de cette installation et la construction d'une nouvelle sous-station à un emplacement restant à définir sur le parking de la STAP.

Réseau existant	Réseau projeté
Ch. de la Plage - Réseau de distribution du quartier comprenant la STAP - Armoire de distribution	Ch. de la Plage - Remplacement du réseau et repositionnement de nouvelles nappes de tubes sous les trottoirs - Adaptation et rénovation de l'armoire de distribution existante - Chambre à câbles - Armoire de distribution
Ch. des Bains, partie est Armoire de distribution	Ch. des Bains, partie est Adaptation et rénovation de l'armoire existante

4.3.2. Coût des travaux du réseau d'électricité basse tension

Travaux de génie civil	CHF	182'000.00
Fourniture de matériel (chambres, armoires)	CHF	26'000.00
Sous-total	CHF	208'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	21'000.00
Total HT	CHF	229'000.00
TVA 8.1 %	CHF	19'000.00
Total général réseau d'électricité basse tension (TTC)	CHF	248'000.00

4.4. Réseaux tiers

A ce stade du projet, ni les différents opérateurs téléphoniques, ni le service du gaz des Services industriels de Lausanne (ci-après SiL) ne sont intéressés par une modernisation de leurs infrastructures respectives. Seul le service électrique moyenne tension de la Ville de Lausanne, propriétaire et gestionnaire de réseau de la sous-station « Paudèze-STEP », profitera de l'opportunité de ces travaux pour poser de nouveaux tubes et ainsi éviter de réintervenir lors de la mise en service de la nouvelle installation (cf. chap. 4.3.1). Leur financement ne fait pas partie du présent préavis et devrait, selon toute vraisemblance, être pris en charge par les SiL.

5. Procédures d'enquête et demande d'approbation de travaux

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment la Loi sur la protection des eaux et contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974, la Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) du 3 décembre 1957, la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) du 20 décembre 1957 ainsi que la Loi sur la protection du patrimoine Naturel et paysager, la Municipalité de Pully a soumis à l'enquête publique du 3 juillet au 3 août 2026 le projet de construction de la conduite de rejet au lac. Aucune opposition ni remarque n'a été formulée à l'encontre dudit projet. Pour les autres réseaux, tant l'Office de la

consommation (OFCO) que la Direction générale de l'environnement (DGE – section Assainissement urbain et rural), ont délivré leur accord pour une dispense d'enquête publique, compte tenu de la nature des travaux jugés comme étant de l'entretien.

A ce stade du projet, cinq arbres ont été identifiés comme devant être supprimés en raison de leur positionnement, qui entre en conflit avec le tracé de la conduite de rejet au lac dans le secteur du parking de la STAP et au nord du ch. de la Plage. Afin d'en assurer la compensation, un montant sera inclus dans le préavis de l'AGEEL et servira à financer une taxe imputée au fonds pour le développement du patrimoine arboré, lequel sera mis à contribution pour financer un programme d'arborisation qualitatif, le jour où les réaménagements en surface seront réalisés dans le secteur (cf. illustration chap. 4), par exemple à l'occasion du déploiement du CAD.

Les Transports publics de la région lausannoise SA (tl), conformément à l'article 18m de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCF), ont confirmé n'avoir aucune objection à formuler à l'encontre du projet, et ce malgré la proximité avec la ligne aérienne de contact située sur la rte de Vevey.

6. Poursuite du projet et planification intentionnelle des travaux

Phase SIA 4 – Appel d'offres (marché de construction – gros œuvre)	Octobre à décembre 2026
Phase SIA 51 – Projet d'exécution	Janvier 2027
Début souhaité des travaux	1 ^{er} trimestre 2027
Interruption des travaux pendant la période d'exploitation de la piscine (maintien de l'offre de stationnement)	De juin à août 2027
Reprise et achèvement des travaux	De septembre 2027 à mai 2028

7. Demande de crédit et de financement

7.1. Résumé des coûts

Il s'agit d'un crédit total de CHF 1'180'000.00 que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

Réseau d'évacuation des eaux	CHF	582'000.00
Réseau d'eau potable	CHF	350'000.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	248'000.00
Total général (TTC)	CHF	1'180'000.00

Pour mémoire, les amortissements et intérêts liés aux réseaux d'évacuation des eaux, d'eau potable et d'électricité basse tension seront financés, à posteriori, par leurs taxes respectives.

Ce crédit sera financé en totalité ou en partie par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale et si nécessaire, pour le solde, en recourant à un emprunt aux meilleures conditions du marché.

Prévus au plan des investissements 2025-2029 (objet N° 79), les travaux étaient initialement estimés à un montant total de CHF 2'250'000.00 TTC.

La différence entre les coûts estimés lors des études préliminaires et les coûts présentés dans le présent préavis s'explique par les éléments suivants :

- une part importante des investissements réalisés pour le réseau d'évacuation des eaux sera supportée par l'AGEEL. La conduite de rejet au lac, ainsi que les ouvrages situés en amont de la STEP destinés à assurer la régulation du débit d'entrée des eaux (déversoir d'orage et chambre de débitmètre) et la récupération des éléments solides (piège à pierres), font intégralement partie du projet de réhabilitation de la STEP ;
- les aménagements de surface et la réfection routière ne sont plus prévus dans le cadre de ce projet, mais seront réalisés ultérieurement, soit après la mise en service de la nouvelle STEP.

7.2. Prestations du personnel communal

Les principales prestations internes du personnel communal nécessaires à la réalisation de ce projet peuvent être synthétisées comme suit :

- en phase projet : planification générale, synthèse des besoins des différents services, établissement des projets, des soumissions, des plans d'exécution, travaux administratifs, prestations d'évaluation des entreprises et propositions d'adjudications ;
- en phase exécution : direction des travaux, relevés des ouvrages exécutés, contrôle permanent des coûts, de la qualité et des délais du projet dans son ensemble.

Ces prestations représentent CHF 130'000.00, soit 11 % du montant du préavis et seront assurées par le personnel de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI). Elles sont indiquées ici pour mémoire et ne sont dès lors pas comprises dans la demande de crédit dont ce préavis fait l'objet.

7.3. Subvention

Les travaux sur le réseau d'eau potable décrits au chapitre 4.2 bénéficieront d'une subvention de l'Etablissement Cantonal d'Assurance estimée à CHF 70'000.00.

8. Conséquences financières

Les travaux mentionnés dans le présent préavis auront des incidences sur les futurs budgets de la Commune. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, des explications relatives à ces dernières.

8.1. Incidences sur le personnel

Les travaux mentionnés dans le présent préavis seront réalisés par le personnel actuel de l'Administration communale. Par conséquent, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour ces travaux.

8.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ne seront pas modifiées par cette réalisation.

8.3. Charges d'amortissement

Les amortissements des travaux mentionnés dans le présent préavis se présentent de la manière suivante :

Compte	Service	Amortissements annuels
460.3311	Réseau d'évacuation des eaux	CHF 9'700.00
812.3329	Réseau d'eau	CHF 5'800.00
823.3329	Réseau électrique	CHF 6'200.00
Total		CHF 21'700.00

8.4. Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux moyen de 2 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis sur la moitié des investissements s'élèvent à CHF 11'800.00 par année.

8.5. Revenus supplémentaires

Cette réalisation ne générera aucun revenu supplémentaire.

8.6. Incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus sont les suivants :

Intitulés	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. en ETP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements	0.00	0.00	0.00	21'700.00	21'700.00	43'400.00
Charges intérêts	0.00	11'800.00	11'800.00	11'800.00	11'800.00	47'200.00
Total charges suppl.	0.00	11'800.00	11'800.00	33'500.00	33'500.00	90'600.00
Revenus suppl.	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00
Total net	0.00	11'800.00	11'800.00	33'500.00	33'500.00	90'600.00

9. Développement durable

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par les cantons de Vaud, du Valais et de l'Etat de Fribourg permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

9.1. Dimension économique

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- la nécessité pour une ville de posséder de bonnes infrastructures (eaux, énergies et communication) ;
- la synergie des interventions de tous les services a pour conséquence une optimisation des coûts de renouvellement des infrastructures.

9.2. Dimension environnementale

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- les travaux généreront inévitablement des déchets. Les matériaux pouvant l'être seront recyclés ;
- les critères d'adjudication des travaux prennent en compte le mode opératoire d'exécution du marché face aux exigences et aux contraintes environnementales ;
- la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux.

9.3. Dimension sociale

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- En tant que tel, le projet ne présente pas une dimension sociale importante. Elle se concrétisera dans une seconde étape, avec les aménagements qui accompagneront le déploiement du CAD. Par ailleurs, les travailleurs seront soumis aux directives de la Suva. La Ville de Pully exige une carte professionnelle permettant de s'assurer qu'ils sont bien inscrits auprès d'une caisse de compensation AVS, que les charges sociales sont payées, que les permis de travail sont valables et que l'entreprise respecte les conditions de travail applicables fixées par les conventions collectives de travail (CCT).

10. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'action particulière de communication. Toutefois et comme à l'accoutumée, le déroulement des travaux sera présenté aux riverains lors d'une séance d'information qui aura lieu un mois avant le démarrage du chantier, soit début 2027.

De plus, le site Internet de la Ville de Pully sera mis à jour et les riverains seront avisés par le biais de circulaires aussi souvent que nécessaire.

11. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 24-2026 du 7 octobre 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'180'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de renouvellement des infrastructures souterraines aux chemins de la Plage et des Bains, partie est, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
 - b) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
 - a) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

La syndique


N. Jaquerod



Le secrétaire


S. Cornuz

Annexes :

- en raison de leur quantité et de leur taille, des plans détaillés seront :
 - présentés aux membres de la Commission ad hoc ;
 - publiés sur le site internet www.pully.ch, sous la rubrique Pully officiel / Conseil communal / Agenda des séances ;
 - disponibles au secrétariat de la Damataire, aux heures ouvrables, pour les membres du Conseil communal.